

J1prime.fr by MIP

L'impression sous toutes ses formes

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Vente en ligne d'objets imprimés en 3D, créations personnalisées et prestations associées

Vendeur	Axel Laporte - Entrepreneur individuel, nom commercial MIP
Boutique	J1prime.fr by MIP
Adresse	1 La Noraie, 37800 Pouzay, France
Identifiants	SIREN 891 098 758 - SIRET 891 098 758 00024
Contact	07 69 83 21 78 - mip.contact37@gmail.com

Les présentes Conditions Générales de Vente sont à jour au 14 juillet 2026.

Article 1 - Objet, champ d'application et définitions

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») régissent les ventes conclues sur le site J1prime.fr, ainsi que les commandes sur devis qui les incorporent expressément, entre Axel Laporte, entrepreneur individuel exerçant sous le nom commercial MIP et exploitant la boutique J1prime.fr by MIP (ci-après « J1prime.fr » ou « le Vendeur »), et toute personne physique ou morale effectuant un achat (ci-après « le Client »).

Elles s'appliquent notamment à la vente d'objets imprimés en 3D, d'objets décoratifs ou utiles, de pièces reproduites ou adaptées, de créations personnalisées, de petites séries, ainsi qu'aux prestations de conception, de numérisation, de modification ou d'impression de fichiers numériques lorsqu'elles sont proposées.

Le « Client consommateur » est toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle. Le « Client non-professionnel » est toute personne morale n'agissant pas à des fins professionnelles. Le « Client professionnel » est toute personne physique ou morale agissant pour les besoins de son activité professionnelle.

Lorsqu'un Client professionnel bénéficie, en vertu de dispositions impératives, de certaines protections du Code de la consommation - notamment lorsqu'il emploie au plus cinq salariés, que l'objet du contrat n'entre pas dans le champ de son activité principale et que le contrat est conclu à distance ou hors établissement - ces protections demeurent pleinement applicables.

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV. Les conditions particulières figurant sur une fiche produit, un devis, un bon à tirer, un cahier des charges ou un échange écrit accepté par J1prime.fr prévalent sur les CGV en cas de contradiction. Les clauses réservées aux Clients professionnels ne s'appliquent pas aux consommateurs ni aux non-professionnels lorsque la loi leur accorde une protection impérative.

Article 2 - Informations sur le Vendeur

Identité : Axel Laporte, entrepreneur individuel - nom commercial MIP

Nom de la boutique : J1prime.fr by MIP

Adresse : 1 La Noraie, 37800 Pouzay, France

SIREN : 891 098 758 - SIRET : 891 098 758 00024

Téléphone : 07 69 83 21 78 - Courriel : mip.contact37@gmail.com

TVA non applicable - article 293 B du Code général des impôts.

Article 3 - Produits, classification réglementaire, informations et disponibilité

Les caractéristiques essentielles, dimensions indicatives, matières, coloris, options, usages conseillés, précautions et prix des produits sont présentés sur leur fiche ou sur le devis. Le Client doit en prendre connaissance avant de commander et choisir un produit adapté à l'usage recherché.

Les photographies, aperçus numériques et rendus 3D ont une valeur illustrative. Selon l'écran, le lot de filament, la lumière, l'orientation d'impression et le procédé de fabrication, une légère différence de teinte, de texture, de brillance ou d'aspect peut exister sans constituer automatiquement un défaut de conformité, sous réserve des caractéristiques essentielles expressément convenues.

Les offres sont valables dans la limite des stocks disponibles, des matières disponibles et des capacités de fabrication. En cas d'indisponibilité après commande, le Client est informé dans les meilleurs délais et peut choisir, selon le cas, un délai supplémentaire, un produit équivalent expressément accepté ou le remboursement des sommes versées.

Les produits ne sont destinés qu'aux usages annoncés. Sauf indication expresse contraire, ils ne constituent ni des jouets certifiés, ni des dispositifs médicaux, ni des équipements de protection individuelle, ni des pièces de sécurité.

3.1 Classification réglementaire, sécurité générale et destination des produits

Avant toute mise en vente, J1prime.fr détermine et documente la destination raisonnablement prévisible du produit au regard de sa conception, de ses fonctions, de son apparence, de sa présentation, de ses visuels, de son emballage, de son prix, de son public cible et de la manière dont il est commercialisé. La seule apposition des mentions « objet décoratif », « objet de collection », « 14+ », « réservé aux adultes » ou « non-jouet » ne saurait écarter une qualification réglementaire différente lorsque les caractéristiques objectives ou la présentation du produit démontrent qu'il est conçu ou destiné, exclusivement ou non, au jeu des enfants de moins de quatorze ans.

Un produit susceptible d'être qualifié de jouet n'est mis sur le marché qu'après respect des exigences de sécurité et de conformité alors applicables, notamment l'analyse des dangers, l'évaluation de conformité, la documentation technique, la traçabilité, les avertissements, la déclaration de conformité et le marquage CE lorsqu'ils sont requis. En cas de doute sérieux, J1prime.fr peut suspendre ou refuser la mise en vente, demander un avis technique ou administratif, faire procéder à des essais ou reclasser le produit.

Les produits de consommation qui ne relèvent pas d'une réglementation sectorielle demeurent soumis à l'obligation générale de sécurité, aux exigences de traçabilité et aux informations de sécurité applicables, notamment au titre du règlement (UE) 2023/988.

Article 4 - Commande et formation du contrat

Le Client sélectionne les produits et options souhaités, vérifie le récapitulatif de sa commande, corrige les éventuelles erreurs, prend connaissance des présentes CGV et les accepte avant de valider sa commande.

Pour une commande en ligne, la fonction de validation finale doit comporter la mention « Commande avec obligation de paiement » ou une formule analogue dénuée d'ambiguïté. Le Client reconnaît ainsi que la validation de la commande l'oblige à en payer le prix.

La commande devient définitive après confirmation du paiement, sauf commande sur devis prévoyant un acompte ou d'autres modalités. J1prime.fr adresse au Client une confirmation du contrat sur un support durable à l'adresse électronique communiquée.

J1prime.fr peut refuser ou suspendre une commande pour un motif légitime, notamment en cas d'impayé, d'informations manifestement erronées, de demande techniquement dangereuse ou irréalisable, d'usage illicite, d'atteinte à des droits de propriété intellectuelle ou de litige non résolu relatif à une commande antérieure.

Pour toute commande d'un montant au moins égal à 120 euros conclue par voie électronique et dont l'exécution est immédiate ou différée, J1prime.fr conserve le contrat pendant dix ans et en garantit l'accès au Client conformément aux dispositions applicables.

Article 5 - Commandes personnalisées, mesures et bon à tirer

Sont notamment considérés comme personnalisés les produits comportant un prénom, un texte, une date, un coloris spécialement commandé hors des options standard, des dimensions particulières, un motif fourni par le Client, une modification de modèle, une reproduction de pièce ou toute fabrication réalisée selon ses spécifications.

Lorsque J1prime.fr transmet un aperçu, un plan, un rendu ou un bon à tirer (« BAT »), le Client doit vérifier attentivement l'orthographe, les dimensions, proportions, couleurs, emplacements, quantités, sens de montage et usage annoncé. La fabrication commence après validation écrite du BAT ou des spécifications.

Après validation, toute modification peut être refusée ou faire l'objet d'un supplément et d'un nouveau délai. Une erreur présente dans le BAT et validée par le Client ne constitue pas un défaut imputable au Vendeur, sauf erreur différente ou ajoutée lors de la fabrication.

Le Client est responsable de l'exactitude des mesures qu'il fournit. Lorsque la prise de mesure est effectuée par J1prime.fr et facturée comme telle, J1prime.fr répond de cette prestation dans les limites du périmètre convenu.

Pour un Client professionnel, toute demande d'annulation intervenant après validation du BAT, approvisionnement spécifique ou commencement de la conception ou de la fabrication peut être refusée. Si J1prime.fr l'accepte, les études, matières, temps de travail, fabrications commencées et autres frais déjà engagés restent dus, sans préjudice des dispositions impératives applicables.

Article 6 - Fichiers, modèles et propriété intellectuelle

Le Client qui fournit un fichier STL, STEP, image, logo, marque, texte, photographie, dessin, scan ou tout autre contenu garantit qu'il dispose des droits et autorisations nécessaires à sa reproduction, à sa modification éventuelle et à l'usage demandé.

J1prime.fr peut demander un justificatif de licence ou refuser toute demande portant notamment sur une marque, un personnage, une œuvre, un modèle protégé, un emblème officiel ou tout autre contenu sans autorisation suffisante.

Pour les Clients professionnels, si une réclamation d'un tiers résulte directement d'un contenu fourni par le Client, celui-ci indemnise J1prime.fr des condamnations définitives, frais de procédure et honoraires raisonnablement engagés, à condition d'avoir été informé dans un délai raisonnable et d'avoir pu participer à la défense. Cette garantie ne couvre pas la part du dommage imputable à une modification ou à une faute propre de J1prime.fr. Pour les consommateurs et non-professionnels, les responsabilités sont appréciées selon les règles légales applicables.

Sauf cession écrite expresse et facturation spécifique, les fichiers sources numériques, notamment aux formats STEP, STL, 3MF, OBJ ou équivalents, ainsi que les adaptations, méthodes, prototypes, plans et éléments de conception créés par J1prime.fr demeurent sa propriété intellectuelle. La facturation d'une impression, d'une modélisation ou d'un objet physique n'emporte ni remise du fichier source, ni cession des droits de reproduction, de modification ou d'exploitation.

Article 7 - Prix, devis, acomptes et promotions

Les prix sont indiqués en euros. J1prime.fr bénéficiant à la date des présentes de la franchise en base de TVA, la mention « TVA non applicable - article 293 B du Code général des impôts » s'applique. Les frais de livraison, options et éventuels suppléments de personnalisation sont indiqués avant validation de la commande.

J1prime.fr peut modifier ses prix à tout moment. Le prix applicable est celui affiché et accepté au moment de la commande, sous réserve d'une erreur manifeste que le Client ne pouvait raisonnablement ignorer. Dans ce cas, J1prime.fr informe le Client et lui propose de confirmer la commande au prix corrigé ou d'être remboursé.

Les codes promotionnels sont personnels ou soumis aux conditions indiquées lors de leur diffusion ; sauf mention contraire, ils ne sont ni cumulables, ni convertibles en espèces, ni applicables rétroactivement.

Pour une demande sur mesure, le prix, la durée de validité du devis, l'acompte éventuel et le calendrier de paiement figurent sur le devis ou les conditions particulières.

Lorsqu'une somme versée d'avance est expressément qualifiée d'« acompte », elle constitue un premier paiement ferme sur le prix et non des arrhes, sous réserve du droit de rétractation lorsqu'il est légalement applicable.

Article 8 - Paiement

Le paiement s'effectue par l'un des moyens sécurisés proposés sur le site ou mentionnés sur le devis. Sauf disposition contraire figurant sur un devis, le prix est payable en totalité lors de la commande.

En cas de refus ou d'échec du paiement, la commande n'est pas confirmée. J1prime.fr n'a pas accès aux données bancaires complètes du Client lorsque le paiement est traité par un prestataire spécialisé.

8.1 Clients professionnels

Les échéances de paiement sont celles indiquées sur le devis ou la facture. À défaut de délai convenu, les sommes sont payables au plus tard le trentième jour suivant la réception des produits ou l'exécution de la prestation, dans les limites légales applicables.

Tout retard entraîne, de plein droit et sans rappel, l'application de pénalités calculées au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix points de pourcentage, sans pouvoir être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le Client professionnel est également débiteur de plein droit d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnisation complémentaire peut être demandée, sur justification, lorsque les frais réellement engagés dépassent ce montant. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé, sauf accord écrit contraire.

8.2 Sécurisation des paiements professionnels et prévention des impayés

Par principe, la fabrication, la personnalisation et l'expédition sont conditionnées au paiement intégral du prix ou de l'acompte prévu. Aucun délai de paiement, plafond de crédit ou tolérance antérieure ne constitue un droit acquis pour le Client professionnel.

Tout paiement différé doit être expressément accepté par écrit. J1prime.fr peut, avant ou pendant l'exécution, exiger un acompte complémentaire, le paiement comptant, une garantie ou des éléments permettant d'apprécier la solvabilité lorsqu'un risque objectif d'impayé apparaît, notamment pour une première commande, une fabrication personnalisée, un approvisionnement spécifique, une commande d'un montant inhabituel, des informations d'identification incomplètes ou un incident de paiement.

En cas de somme échue non réglée, J1prime.fr peut, après mise en demeure lorsque celle-ci est requise, suspendre les études, fabrications, livraisons et commandes en cours, refuser toute nouvelle commande et prononcer la déchéance du terme, rendant immédiatement exigibles les sommes restant dues au titre de la relation concernée, sans préjudice des pénalités, frais de recouvrement et voies de droit. Sauf accord écrit ou disposition impérative, le Client professionnel ne peut retenir, différer ou compenser un paiement en raison d'une réclamation non reconnue par J1prime.fr.

8.3 Réserve de propriété - Clients professionnels à paiement différé

La présente clause s'applique exclusivement aux commandes conclues avec un Client professionnel lorsque tout ou partie du prix est payable après la livraison, la mise à disposition ou l'exécution, notamment dans le cadre d'un devis, d'une facture à échéance ou d'un accord écrit de paiement différé. Elle ne s'applique pas aux commandes de Clients consommateurs intégralement réglées avant expédition.

J1prime.fr conserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement intégral et effectif du prix, en principal, frais et accessoires. En cas de défaut de paiement à l'échéance, J1prime.fr peut, après mise en demeure restée infructueuse et dans les conditions permises par la loi, demander la restitution des produits demeurés identifiables et en nature. Les frais raisonnables de restitution sont à la charge du Client professionnel défaillant.

Pour être opposable, la présente clause doit avoir été portée à la connaissance du Client professionnel et convenue par écrit au plus tard au moment de la livraison. Elle ne reporte pas le transfert des risques, qui intervient conformément à l'article 10 ou aux conditions particulières du devis accepté.

Article 9 - Fabrication et délais

Les délais annoncés sur la fiche produit, le récapitulatif de commande ou le devis comprennent, selon le cas, la préparation, la personnalisation et la fabrication. Ils sont exprimés en jours ouvrés sauf mention contraire.

Les produits imprimés en 3D peuvent être fabriqués à la demande. Une nouvelle fabrication peut être nécessaire en cas d'échec technique ou de contrôle qualité insuffisant ; le Client est informé si cela entraîne un retard significatif.

À défaut de date ou de délai expressément convenu, la commande est livrée sans retard injustifié et au plus tard dans les trente jours suivant sa conclusion. En cas de retard, le Client consommateur peut exercer les droits prévus par le Code de la consommation, notamment demander l'exécution dans un délai supplémentaire raisonnable puis, si l'exécution n'intervient pas, résoudre le contrat, sauf lorsqu'une date essentielle justifie une résolution immédiate.

Article 10 - Livraison, transfert des risques et colis retournés

La livraison est proposée uniquement vers les destinations disponibles au moment de la commande. Le mode de livraison, son coût et l'estimation de délai sont affichés avant le paiement. Le Client doit fournir une adresse exacte et complète et vérifier les coordonnées du point relais sélectionné, le cas échéant.

Pour le Client consommateur, le risque de perte ou d'endommagement est transféré lorsqu'il prend physiquement possession du colis, sauf lorsqu'il choisit lui-même un transporteur non proposé par J1prime.fr.

Pour le Client professionnel, sauf condition particulière ou Incoterm convenu par écrit, les risques sont transférés lors de la remise des produits au transporteur. Le Client professionnel doit souscrire les assurances utiles et exercer sans délai les recours appropriés contre le transporteur en cas de perte ou d'avarie.

À réception, le Client est invité à vérifier l'état du colis et du produit. En cas de dommage, il est recommandé de conserver l'emballage, de prendre des photographies, d'émettre des réserves précises auprès du transporteur lorsque cela est possible et de contacter J1prime.fr rapidement. Ces démarches ne limitent pas les droits légaux du consommateur à l'égard du Vendeur.

Un colis retourné pour adresse erronée, non-réclamation dans le délai du point relais ou refus injustifié pourra être réexpédié après règlement des nouveaux frais d'envoi. Cette règle ne s'applique pas lorsqu'une non-conformité, un défaut ou une faute du Vendeur est établi.

Article 11 - Droit de rétractation

11.1 Produits standards achetés à distance

Le Client consommateur dispose de quatorze jours à compter de la réception du produit pour notifier sa décision de se rétracter, sans avoir à la motiver. Lorsqu'une commande porte sur plusieurs biens livrés séparément, le délai court à compter de la réception du dernier bien, lot ou pièce.

La décision peut être notifiée au moyen du formulaire annexé, par toute déclaration dénuée d'ambiguïté envoyée à mip.contact37@gmail.com, ou au moyen de la fonctionnalité gratuite de rétractation en ligne accessible depuis le site sous la mention « Renoncer au contrat ici ». Après saisie, le Client confirme sa demande au moyen de la fonction « Confirmer la rétractation » ou d'une formule analogue. J1prime.fr adresse ensuite, sur un support durable, un accusé de réception mentionnant notamment le contenu de la déclaration ainsi que la date et l'heure de son envoi.

Le Client renvoie ensuite le bien sans retard excessif et au plus tard dans les quatorze jours suivant la notification de sa rétractation. Les frais directs de retour restent à sa charge, sauf indication contraire ou lorsque J1prime.fr a omis de l'en informer.

Le produit doit être retourné complet et suffisamment protégé. La responsabilité du Client peut être engagée en cas de dépréciation résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement du produit.

J1prime.fr rembourse les paiements reçus, y compris les frais de livraison standard initiaux, à l'exclusion du surcoût résultant du choix d'un mode de livraison plus coûteux que le mode standard proposé. Le remboursement intervient au plus tard dans les quatorze jours suivant la notification de la rétractation. J1prime.fr peut le différer jusqu'à la récupération du bien ou jusqu'à la fourniture d'une preuve d'expédition, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Les produits actuellement proposés sont normalement renvoyables par colis postal. Si un futur produit ne peut, en raison de sa nature ou de son gabarit, être normalement renvoyé par la poste, une estimation maximale du coût de retour sera indiquée avant la commande.

11.2 Produits personnalisés

Conformément à l'article L. 221-28, 3° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés. Cette exception concerne notamment les produits portant un prénom, une date, un texte, un motif, des dimensions particulières, un coloris spécialement commandé hors des options standard, une reproduction ou une adaptation demandée spécialement par le Client.

L'absence de droit de rétractation n'affecte pas les garanties légales en cas de produit défectueux ou non conforme à la commande validée.

11.3 Prestations de conception, modélisation et contenus numériques

Pour une prestation de services, le délai de rétractation court à compter de la conclusion du contrat. Si le Client consommateur demande expressément que l'exécution commence avant l'expiration de ce délai puis se rétracte avant l'exécution complète, il reste redevable du montant proportionnel au service effectivement fourni jusqu'à la notification de sa décision, à condition que les informations et la demande expresse requises aient été recueillies.

Le droit de rétractation est perdu pour une prestation pleinement exécutée avant la fin du délai seulement lorsque l'exécution a commencé avec l'accord préalable et exprès du Client consommateur et après reconnaissance par celui-ci de la perte de son droit une fois la prestation pleinement exécutée.

Pour un contenu numérique fourni sans support matériel, l'exécution avant la fin du délai et la perte du droit de rétractation supposent le consentement préalable et exprès du Client, la reconnaissance de la perte de ce droit et la confirmation de cet accord sur un support durable, conformément aux dispositions applicables.

11.4 Ventes conclues en présence physique

Sauf disposition impérative contraire, les achats conclus en présence physique sur un stand de marché, une foire, un salon ou un autre lieu où J1prime.fr exerce habituellement ou temporairement son activité commerciale ne bénéficient pas du droit légal

de rétractation applicable aux ventes à distance. Aucun retour pour simple changement d'avis n'est donc dû, sans préjudice des garanties légales.

Pour les foires, salons et manifestations commerciales soumises aux articles L. 224-59 et suivants du Code de la consommation, l'absence de droit de rétractation doit en outre être signalée sur le stand et dans les offres de contrat, dans les formes réglementaires applicables.

Article 12 - Retours pour défaut ou non-conformité

Afin de faciliter le traitement d'un défaut ou d'une non-conformité, le Client est invité à contacter J1prime.fr à mip.contact37@gmail.com en indiquant le numéro de commande, le problème constaté et, si possible, des photographies. Cette démarche ne constitue pas une condition préalable ayant pour effet de limiter l'exercice des garanties légales.

Lorsqu'un défaut de conformité est établi, les frais nécessaires à la mise en conformité ne sont pas supportés par le Client consommateur. Selon les conditions légales, la réparation ou le remplacement est privilégié ; une réduction du prix ou la résolution de la vente peut intervenir lorsque la mise en conformité est impossible, refusée, trop tardive, disproportionnée ou lorsqu'un cas légal le permet.

12.1 Réception par les Clients professionnels

Le Client professionnel doit contrôler à réception les quantités, références, dimensions principales et défauts apparents. Il les signale par écrit à J1prime.fr, avec les justificatifs utiles, dans les cinq jours ouvrés suivant la réception. Ce délai ne concerne que les défauts décelables lors d'un contrôle normalement diligent et ne prive pas le Client professionnel de ses droits concernant un vice caché ou une non-conformité qui ne pouvait raisonnablement être détectée à la réception.

Article 13 - Garanties légales

Professionnel répondant des garanties

Axel Laporte - MIP / J1prime.fr, 1 La Noraie, 37800 Pouzay, France - 07 69 83 21 78 - mip.contact37@gmail.com

Le Client consommateur bénéficie de la garantie légale de conformité prévue par les articles L. 217-1 et suivants du Code de la consommation et de la garantie des vices cachés prévue par les articles 1641 et suivants du Code civil. Aucune garantie commerciale supplémentaire n'est accordée, sauf mention expresse sur la fiche produit, le devis ou un document distinct.

ENCADRÉ LÉGAL - GARANTIES APPLICABLES AUX BIENS VENDUS AUX CONSOMMATEURS

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

- 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;
- 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;
- 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;
- 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du Code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du Code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du Code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

Article 14 - Particularités normales de l'impression 3D

La fabrication additive consiste à déposer la matière couche par couche. Sauf mention contraire sur la fiche produit ou le devis, les éléments suivants peuvent constituer des caractéristiques normales du procédé et non des défauts :

- lignes de couches visibles, jointure de couche, légère texture ou petites marques liées aux supports ;
- variations minimales de dimensions liées aux tolérances d'impression, au retrait de la matière ou à l'assemblage ;
- légères variations de couleur, de brillance ou de motif entre deux lots de filament, notamment pour les filaments multicolores, marbrés, bois, métallisés ou « silk » ;
- petites différences de positionnement des changements de couleur ou du motif sur deux exemplaires ;
- traces légères de finition qui n'altèrent ni la fonction convenue ni la solidité attendue dans l'usage déclaré.

Ces particularités ne peuvent toutefois pas priver le Client de ses droits lorsque le produit est impropre à l'usage convenu, ne correspond pas aux caractéristiques essentielles annoncées ou présente un véritable défaut de fabrication.

Sauf tolérance particulière indiquée sur la fiche produit, le devis, le plan ou le cahier des charges validé, les pièces rigides imprimées en technologie FDM sont soumises à une tolérance dimensionnelle standard indicative de $\pm 0,2$ mm ou $\pm 0,5$ % de la cote théorique, la valeur la plus élevée étant retenue. Cette tolérance ne s'applique pas automatiquement aux matériaux souples, aux grandes pièces sujettes au retrait ou au gauchissement, ni aux assemblages nécessitant un jeu fonctionnel spécifique ; les tolérances sont alors précisées avant fabrication.

Article 15 - Matériaux, usages particuliers et sécurité des produits

Principe essentiel

Le Client doit respecter la matière indiquée sur la fiche produit et l'usage annoncé. Une mauvaise utilisation, une exposition à une chaleur excessive ou l'emploi d'un objet dans une fonction de sécurité peuvent provoquer ramollissement, déformation, rupture ou décoloration.

Matière	Usage conseillé	Principales limites	Précautions
PLA / PLA+	Décoration et objets d'intérieur sans forte contrainte.	Sensible à la chaleur ; peut ramollir ou se déformer vers 50-65 °C selon la formulation. Peu adapté à une voiture chaude, au plein soleil prolongé ou près d'une source de chaleur.	Ne pas placer au four, au micro-ondes, au lave-vaisselle, sur un radiateur ou derrière une vitre fortement exposée. Nettoyage doux.
PETG	Objets utiles, zones humides, cuisine ou salle de bains hors contact alimentaire direct, pièces plus résistantes.	Meilleure tenue à l'humidité et à la chaleur que le PLA, mais pas indéformable. Les UV et fortes températures peuvent modifier l'aspect ou les propriétés.	Éviter flamme, corps de chauffe, lave-vaisselle et charges non prévues. Étanchéité garantie uniquement si expressément annoncée et testée.
TPU	Pièces flexibles : patins, protections, poignées souples, amortisseurs décoratifs ou fonctionnels adaptés.	Souplesse, dureté et retour élastique variables selon le TPU. Déformation temporaire, marques de compression ou variation de texture possibles.	Ne pas employer comme dispositif de protection individuelle, élément médical, joint sous pression ou pièce de sécurité sans validation écrite.
ASA	Extérieur, UV, accessoires exposés et chaleur modérée lorsque la fiche produit le prévoit.	Bonne tenue aux UV et meilleure résistance thermique, généralement autour de 90-100 °C selon la formulation, sans convenir au contact direct d'une flamme ou d'un corps de chauffe.	Éviter les températures supérieures à la limite annoncée, les pièces moteur ou de freinage et toute fonction de sécurité non expressément étudiée.
Composites / techniques	Pièces spécifiques fabriquées sur devis : PETG-CF, PA-CF, PAHT-CF ou autre matière annoncée.	Performances dépendant fortement de la marque, de l'humidité, de l'orientation des couches, de la géométrie et des paramètres de fabrication.	Aucune performance mécanique, thermique ou chimique particulière n'est garantie au-delà des caractéristiques écrites validées.

15.1 Eau, étanchéité et nettoyage

Un objet imprimé en 3D n'est pas réputé étanche sauf mention expresse et test spécifique. Les vases décoratifs en PLA sont destinés en priorité aux fleurs séchées, aux fausses fleurs ou à l'utilisation avec un contenant étanche intérieur. Le nettoyage s'effectue à la main, avec un chiffon doux ou de l'eau tiède et un produit non abrasif, sauf instruction différente.

15.2 Contact alimentaire

Aucun produit n'est destiné au contact direct avec des aliments ou boissons, sauf si la fiche produit l'indique expressément avec une matière, une méthode de fabrication et une finition adaptées. La seule dénomination d'un filament comme « alimentaire » ne suffit pas nécessairement à garantir l'aptitude de l'objet fini, notamment en raison des couches, de la buse, des pigments et des conditions de nettoyage.

15.3 Chaleur, flamme et extérieur

Les objets imprimés ne doivent pas être exposés à une flamme, une bougie réelle, une plaque de cuisson, un four, un radiateur, une résistance chauffante ou une autre source de chaleur non prévue. Pour les photophores et décorations similaires, utiliser uniquement une bougie LED, sauf produit expressément conçu et certifié pour un autre usage.

15.4 Produits d'apparence ludique, figurines articulées et objets de collection

Les figurines, dragons, animaux, objets flexibles ou articulés, miniatures, personnages, objets colorés ou produits à mécanisme ludique ne sont pas automatiquement exclus de la réglementation des jouets du seul fait qu'ils sont décrits comme décoratifs ou de collection. Leur qualification dépend notamment de leur conception, de leur fonction ludique, de leur apparence, du public auquel ils sont destinés, de leur présentation, des visuels et de l'usage raisonnablement prévisible.

Sauf fiche produit indiquant expressément qu'un produit est commercialisé comme jouet conforme à la réglementation applicable, ces articles sont proposés exclusivement comme objets décoratifs ou de collection destinés aux personnes âgées d'au moins quatorze ans. Ils ne doivent pas être présentés, offerts ou utilisés comme jouets pour des enfants de moins de quatorze ans. Les catégories du site, descriptifs, publicités, emballages et photographies doivent rester cohérents avec cette destination et ne pas montrer un enfant de moins de quatorze ans en situation de jeu.

J1prime.fr se réserve le droit de refuser une personnalisation, de retirer une fiche, de suspendre une commande ou de demander des essais lorsqu'une demande, un visuel, un usage annoncé ou une présentation commerciale est susceptible de faire relever le produit de la réglementation des jouets. Une mention contractuelle ou un avertissement d'âge ne remplace jamais les obligations réglementaires lorsqu'un produit est objectivement un jouet.

Règle impérative de mise en vente

Aucun produit susceptible d'être objectivement qualifié de jouet n'est commercialisé sous la seule mention « objet décoratif », « collector », « 14+ » ou « non-jouet ». En cas de doute sérieux, J1prime.fr suspend la mise en vente jusqu'à une classification documentée et, si nécessaire, une évaluation de conformité.

15.5 Enfants, petites pièces, aimants et détérioration

Les produits non destinés aux enfants peuvent comporter des petites pièces, articulations, pointes, cordons, éléments cassables, piles ou aimants susceptibles de provoquer ingestion, étouffement, pincement, coupure ou autre blessure. Ils doivent être tenus hors de portée des enfants de moins de quatorze ans, sauf produit expressément classé et conforme pour une tranche d'âge déterminée.

Tout produit endommagé, fissuré, déformé ou présentant un élément détaché doit être immédiatement retiré de l'usage. Les aimants doivent être particulièrement surveillés et ne doivent jamais être portés à la bouche ou ingérés. La surveillance d'un adulte ne transforme pas un produit non conforme ou non destiné aux enfants en jouet autorisé.

Article 16 - Pièces techniques, reproduction et sécurité

Pour toute reproduction de pièce ou création fonctionnelle, le Client doit communiquer l'usage réel, les dimensions, tolérances, efforts, vibrations, températures, exposition extérieure, produits chimiques, contraintes électriques, conditions de montage et conséquences possibles d'une défaillance.

Sauf étude, essai et accord écrit spécifiques, les produits ne doivent pas être utilisés comme pièces de freinage, direction, levage, maintien de charge, protection individuelle, sécurité incendie, dispositif médical, élément sous pression, pièce électrique critique, pièce moteur fortement chauffée ou tout composant dont la rupture pourrait provoquer un dommage corporel ou matériel important.

Une pièce réalisée à partir d'un modèle, d'un scan ou d'un fichier fourni par le Client est fabriquée selon les informations disponibles. J1prime.fr n'est pas responsable d'une inadéquation résultant d'une mesure erronée, d'une contrainte non signalée, d'un mauvais montage, d'une modification ultérieure ou d'un usage différent de celui déclaré, sans préjudice des garanties légales obligatoires.

Article 17 - Responsabilité et force majeure

J1prime.fr répond de la bonne exécution de ses obligations contractuelles dans les limites prévues par la loi. Sa responsabilité ne peut être exclue ou limitée lorsque la loi l'interdit, notamment en matière de garanties légales, de dommages corporels ou de faute engageant impérativement sa responsabilité.

Le Client reste responsable du choix du produit au regard de l'usage clairement annoncé, du respect des instructions, du montage effectué par ses soins et de la transmission d'informations exactes pour les fabrications sur mesure.

17.1 Limitation de responsabilité envers les Clients professionnels

Dans les relations avec un Client professionnel et sous réserve des dispositions impératives, J1prime.fr ne répond que des dommages directs, matériels, personnels, certains et prévisibles résultant d'un manquement qui lui est imputable. Sont notamment exclus les dommages indirects ou immatériels tels que perte d'exploitation, perte de chiffre d'affaires, manque à gagner, perte de clientèle, perte de chance ou atteinte à l'image.

Le montant cumulé de la responsabilité de J1prime.fr au titre d'une commande professionnelle est plafonné au montant hors taxes effectivement payé pour la commande à l'origine du dommage. Cette exclusion et ce plafond ne s'appliquent pas en cas de dommage corporel, dol, faute lourde, responsabilité du fait des produits défectueux, atteinte aux droits de propriété intellectuelle imputable à J1prime.fr, manquement vidant de sa substance une obligation essentielle, ni dans tout autre cas où la loi interdit une limitation de responsabilité.

Aucune partie n'est responsable d'un retard ou d'une inexécution causés par un événement de force majeure au sens du droit français. La partie empêchée informe l'autre dans les meilleurs délais et prend les mesures raisonnables pour limiter les conséquences. Si l'empêchement se prolonge et rend l'exécution impossible, la commande concernée peut être résolue dans les conditions légales.

Article 18 - Données personnelles et prospection

Les données nécessaires à la commande, au paiement, à la livraison, au service après-vente, à la prévention de la fraude et au respect des obligations comptables sont traitées par Axel Laporte - MIP conformément à la politique de confidentialité publiée sur J1prime.fr.

Cette politique précise notamment les finalités, bases légales, destinataires, durées de conservation, éventuels transferts, caractère obligatoire ou facultatif des informations et droits des personnes. Le Client peut exercer ses droits d'accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité, lorsqu'ils sont applicables, en écrivant à mip.contact37@gmail.com. Il peut également adresser une réclamation à la CNIL.

L'inscription à une newsletter ou l'utilisation d'une adresse électronique à des fins de prospection commerciale obéit aux règles et choix présentés au Client. Le désabonnement reste possible à tout moment au moyen du lien prévu ou sur demande.

Article 19 - Réclamations et médiation de la consommation

Toute réclamation doit être adressée en priorité à J1prime.fr : mip.contact37@gmail.com - Axel Laporte, MIP, 1 La Noraie, 37800 Pouzay, France.

Après une réclamation écrite préalable restée sans solution satisfaisante, le Client consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève MIP, sous réserve des conditions de recevabilité prévues par le Code de la consommation et notamment du délai d'un an à compter de sa réclamation écrite.

MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

CM2C - Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice - 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris -
Téléphone : 01 89 47 00 14 - Site : www.cm2c.net - Saisine en ligne : www.cm2c.net/declarer-un-litige.php

Le recours à la médiation est facultatif et ne prive pas le Client de son droit de saisir une juridiction. La recevabilité de la demande relève du médiateur.

Article 20 - Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français, sous réserve des dispositions impératives plus protectrices éventuellement applicables au consommateur résidant dans un autre État.

En l'absence d'accord amiable ou de médiation acceptée, le litige relève des juridictions compétentes selon les règles légales. Le consommateur peut notamment saisir la juridiction de son domicile dans les cas prévus par la loi.

Pour les litiges avec un Client professionnel, la compétence matérielle est déterminée par les textes applicables. Le tribunal de commerce peut notamment connaître des contestations visées à l'article L. 721-3 du Code de commerce, y compris, selon les cas, des engagements entre commerçants ou artisans, des litiges relatifs aux sociétés commerciales ou aux actes de commerce. Cette compétence matérielle ne permet toutefois pas, à elle seule, de déroger aux règles de compétence territoriale.

Pour un Client professionnel ne contractant pas en qualité de commerçant, aucune attribution territoriale au Tribunal de commerce de Tours n'est stipulée au-delà des cas permis par la loi. La protection de J1prime.fr repose alors notamment sur les mesures de sécurisation prévues à l'article 8.2, sur l'identification complète du cocontractant et sur les procédures légales de recouvrement, y compris l'injonction de payer ou toute mesure conservatoire devant la juridiction compétente. Une tentative amiable n'interdit pas les actions urgentes, conservatoires ou de recouvrement.

CLAUSE TRÈS APPARENTE - ATTRIBUTION TERRITORIALE ENTRE COMMERÇANTS UNIQUEMENT

Lorsque J1prime.fr et le Client ont tous deux contracté en qualité de commerçant, et uniquement dans ce cas, compétence territoriale exclusive est attribuée au Tribunal de commerce de Tours, sous réserve que la présente clause ait été portée de manière très apparente à la connaissance de la partie à laquelle elle est opposée et que les conditions de l'article 48 du Code de procédure civile soient réunies. Cette attribution s'applique y compris en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Lorsqu'une partie n'a pas contracté en qualité de commerçant - notamment un artisan non commerçant, une profession libérale, une association, une société civile, un non-professionnel ou un consommateur - cette attribution territoriale est réputée non écrite et les règles légales de compétence demeurent applicables.

Article 21 - Modification, divisibilité et non-renonciation

J1prime.fr peut modifier les présentes CGV pour les commandes futures. La version applicable est celle acceptée au jour de la commande et transmise sur un support durable. Une modification ultérieure n'a pas d'effet rétroactif.

Si une clause est déclarée nulle, réputée non écrite ou inapplicable, les autres clauses demeurent en vigueur dans toute la mesure permise par la loi. Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir ponctuellement d'un droit ne vaut pas renonciation définitive à ce droit.

Article 22 - Preuve et communications électroniques

Les confirmations de commande, devis acceptés, BAT, courriels, journaux techniques, preuves de paiement et enregistrements conservés dans les systèmes de J1prime.fr ou de ses prestataires peuvent être produits comme éléments de preuve, sous réserve de la possibilité pour chaque partie d'en contester la fiabilité et des règles impératives relatives à la charge de la preuve.

Le Client doit maintenir une adresse électronique valide et informer J1prime.fr de toute modification de ses coordonnées. Les communications contractuelles sont adressées à l'adresse communiquée lors de la commande.

Avant toute facturation à terme, le Client professionnel communique sa dénomination exacte, sa forme juridique, son numéro SIREN/SIRET ou équivalent, l'adresse de son siège ou de son établissement, l'identité et la qualité du signataire ainsi que l'adresse de facturation. Il informe sans délai J1prime.fr de toute modification pertinente, notamment changement d'adresse, cessation d'activité ou ouverture d'une procédure collective. J1prime.fr peut suspendre l'octroi d'un délai de paiement tant que ces informations sont incomplètes ou incohérentes. Les notifications adressées aux dernières coordonnées déclarées sont réputées régulièrement envoyées, sous réserve de la preuve contraire et des règles impératives.

Annexe - Formulaire type de rétractation

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat. Ce formulaire ne concerne que les produits ou prestations pour lesquels le droit de rétractation est applicable ; il ne s'applique pas aux biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés.

À l'attention de : Axel Laporte - MIP / J1prime.fr, 1 La Noraie, 37800 Pouzay, France - mip.contact37@gmail.com

Je / Nous (*) vous notifie / notifions (*) par la présente ma / notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien / pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Produit ou prestation :

Numéro de commande :

Commandé le (*) / reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Date :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas d'envoi sur papier) :

.....

(*) Rayez la mention inutile.